

Bonjour à tous,

La DMA se mobilise pour maintenir le lien pendant la crise sanitaire.

L'heure est plus que jamais à la solidarité

La Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, Sophie CLUZEL, a appelé solennellement tous nos concitoyens à faire preuve de solidarité entre eux et encore plus envers les familles qui comptent en leur sein une personne handicapée.

Prenez bien soin de vous et veillez sur vos proches.

#### Actualités du cadre bâti

- Tous les ERP sont fermés jusqu'à nouvel ordre, sauf ceux délivrant un service de première nécessité. Une **attestation de déplacement dérogatoire** est obligatoire. Des formats **accessibles** sont disponibles sur le [site de la DINUM](#).
- Le site [handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr) rassemble de nombreuses informations relatives à la situation sanitaire actuelle pour les personnes handicapées, leur famille, les aidants et les professionnels médico-sociaux. N'hésitez pas à consulter notamment la [foire aux questions](#)
- L'**UNAPEI** a réalisé (avec l'aide d'associations et d'ESAT), pour les personnes en situation de handicap mental ou ayant des difficultés de compréhension, des **modèles d'attestations de déplacement dérogatoire et des consignes en FALC**, téléchargeables sur [son site internet](#).

**Actualités des Transports : Réseaux de bus / cars, taxis ou voitures de transport avec chauffeur et TPMR**

L' **[Arrêté du 19 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020](#) portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19** est applicable depuis sa parution le 20 mars, et jusqu'au 15 avril, sauf prorogation d'ici là.

Il définit les obligations :

Pour tout **opérateur de transport public collectif routier, guidé ou ferroviaire** de voyageurs :

- nettoyage désinfectant de chaque véhicule ou matériel roulant de transport public au moins une fois par jour,
- sauf impossibilité technique avérée, séparation du conducteur des voyageurs d'une distance au moins égale à un mètre et information des voyageurs.
- dans les véhicules routiers comportant plusieurs portes, montées et descentes par toute autre porte que la porte avant
- affichage à bord de chaque véhicule ou matériel roulant, des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national
- vente à bord de titres de transport par un agent de l'entreprise suspendue

Sans préjudice de dispositions particulières relatives au transport de malades assis, pour le **transport de personnes en taxis ou voitures de transport avec chauffeur**,

- Aucun passager ne peut s'asseoir à côté du conducteur.
- La présence de plusieurs passagers est admise aux places arrières.

- Le véhicule est en permanence aéré.
- Les passagers doivent emporter tous leurs déchets.
- Le conducteur procède au nettoyage désinfectant du véhicule au moins une fois par jour.
- Le conducteur est autorisé à refuser l'accès du véhicule à une personne présentant des symptômes d'infection au covid-19.
- Ces **dispositions** sont également **applicables au transport adapté aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite** mentionné à l'[article L. 1111-5 du code des transports](#). »

## Trucs et astuces

L'équipe de **MOBALIB**, start-up bordelaise qui a mis en ligne en juin dernier la première version d'un **réseau social et collaboratif** du handicap, [MobaLink](#), qui permet à toutes les personnes handicapées, leurs proches, aidants et sensibilisés de **s'entraider au quotidien**, vient de diffuser une **newsletter qui peut s'avérer fort utile à tout un chacun en ces temps difficiles**. L'équipe de la DMA la partage avec vous en pièce jointe.

Cela donnerait presque des (bonnes) idées.

Pourquoi ne pas **mettre en ligne les outils de médiation** que nos musées ont développés pour rendre la culture accessible à tous, **pour permettre des visites virtuelles** à nos enfants, ainsi qu'à leurs parents, et finalement tout un chacun, pendant le confinement ?

Pour les musées qui l'ont déjà fait, n'hésitez pas à le faire savoir.

Et toujours plus d'information sur [www.accessibilité.gouv.fr](http://www.accessibilité.gouv.fr)

Délégation Ministérielle à l'Accessibilité

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Secrétariat Général

Grande Arche Paroi sud -- F92055 Paris -- La Défense cedex